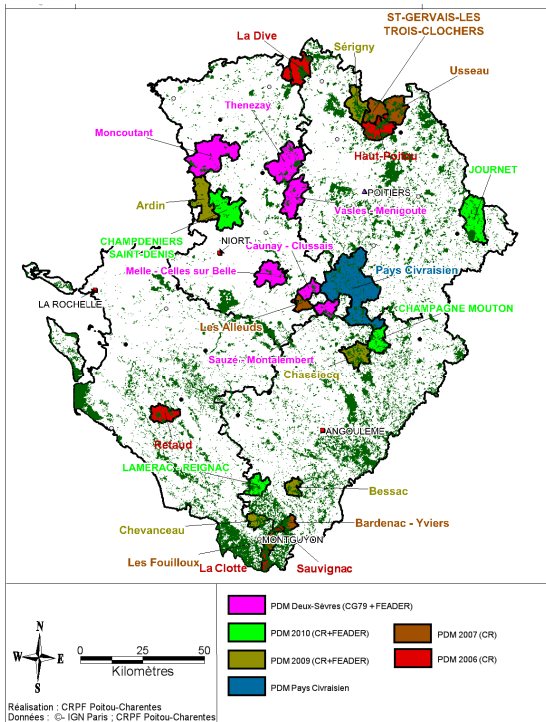


Le journal des Plan de Développement de Massifs Forestiers

Numéro 1 - janvier 2011



Les **Plans de Développement de Massifs Forestiers**, programmes triennaux, ont vocation à améliorer la mobilisation du bois et à développer des circuits économiques pérennes afin de répondre aux besoins des industriels régionaux.

Tout l'enjeu de la démarche consiste à limiter les effets du morcellement foncier, à remettre dans le circuit économique de très petites propriétés et à créer une dynamique territoriale.

Cet outil permet de mener une action ciblée sur un massif afin de sensibiliser les nombreux propriétaires sur l'intérêt d'une gestion dynamique de leurs parcelles et de les initier à des pratiques sylvicoles répondant aux principes de gestion durable d'une ressource renouvelable dont les multiples utilisations (bois-énergie, bois-matériaux, bois-construction...) sont, à l'avenir, source d'emplois et de croissance.

Ces objectifs ont été rappelés dans le « **Plan Régional en faveur des forêts et du bois en Poitou-Charentes 2008-2013** » adopté par le Conseil Régional le 24 novembre 2008.

Ainsi, depuis 2006, la Région a soutenu la mise en œuvre de **19 Plans de Développement de Massifs** répartis sur l'ensemble du territoire (cf carte).

L'accompagnement de cette démarche représente un engagement financier important indépendamment de l'expérience conduite à l'échelle du Pays Civraisien et financée dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable.

Une action en trois phases :

1. Sensibilisation des élus à l'aide de la Carte d'Identité du Massif

Cette étape, assurée principalement par le CRPF, permet de déterminer le potentiel d'actions à mener pour chaque massif et de s'appuyer sur ce document pour sensibiliser notamment les élus locaux au potentiel du massif forestier étudié et à la nécessité d'une gestion forestière dynamique.

2. Animation et proposition d'actions

Cette étape, menée conjointement par le CRPF et les coopératives forestières, vise à faire émerger un ou des groupes de propriétaires volontaires pour mettre en œuvre des projets sur le massif.

3. Mise en œuvre des travaux

Cette étape, assurée principalement par les coopératives forestières, permet de planifier et mettre en œuvre les interventions, dans le cadre d'une gestion durable du massif.

.....pour des objectifs concrets

- ▶ **Réduire les effets du morcellement** de la propriété forestière par un regroupement de la gestion voire du foncier,
- ▶ **Augmenter la récolte** et notamment, la commercialisation des bois placés hors des circuits économiques afin d'assurer un approvisionnement adapté à la filière de transformation industrielle et le développement à terme des bio-énergies,
- ▶ **Réaliser des infrastructures collectives,**
- ▶ **Renforcer la gestion forestière de façon durable et concertée** par le recours aux plans simples de gestion, code de bonne pratique sylvicole, règlement type de gestion, groupement forestier, association de gestion,
- ▶ **Améliorer et renouveler les peuplements,**
- ▶ **S'appuyer sur la forêt pour renforcer les dynamiques de développement local** et notamment l'aménagement du territoire, le développement économique et touristique.

Ces actions de mise en valeur des forêts dynamisent l'emploi en apportant du travail aux entreprises de travaux sylvicoles et stimulent la mise en marché des bois auprès des scieries et des industries de transformation grâce à l'appui des organismes de gestion et d'exploitation en commun (OGEC) que sont les coopératives forestières.

Le journal des Plan de Développement de Massifs Forestiers

Numéro 1 -
janvier 2011

Les Massifs 2007-2010 (Les Alleuds, Bardenac, Fouilloux, Usseau et Saint-Gervais)

5 Massifs sont arrivés à échéance le 31 décembre 2010. Le CRPF et la FRCA Poitou-Charentes travaillent aujourd'hui à collecter l'ensemble des indicateurs permettant de rédiger les bilans détaillés des actions réalisées durant ces 3 années.

On peut d'ores et déjà que les impacts de la crise de 2009 et de la tempête KLAUSS ne sont pas négligeables sur les réalisations compte-tenu des très fortes tensions sur les différents marchés de la filière freinant la volonté des propriétaires d'engager des travaux, et la mobilisation des techniciens des coopératives sur les zones sinistrées dans un esprit de solidarité remarquable.

Toutefois les actions engagées auprès des propriétaires ont permis de programmer des travaux qui se sont concrétisés dès la fin 2009 avec une montée en puissance tout au long de l'année 2010 et d'autres exploitations sont prévues en 2011.



..... Les premiers résultats obtenus

Chiffres provisoires au 31 décembre 2010

- ▲ **+ de 15 500 m³** de bois mobilisés
Les travaux réalisés ont permis de faire travailler de nombreux Entrepreneurs de Travaux Forestiers locaux et de livrer des scieries locales
- ▲ **+ de 700 ha** de travaux réalisés (nettoyage, reboisement, élagage, entretien...)
- ▲ **+ de 50 propriétaires** engagés dans un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion ou Plan Simple de Gestion
- ▲ **+ de 170 ha** supplémentaires écocertifiés PEFC

Une valorisation complémentaire des bois

L'action dans les massifs a pour objet, entre autre, de mobiliser et de valoriser des bois sur des surfaces faibles avec souvent une commercialisation difficile pour une partie du volume, en raison de la présence de bois secs, de petits diamètres ...

Afin d'apporter une solution de valorisation optimum, la CAFSA travaille en collaboration avec la Coopérative TERRENA, sur le marché de la plaquette forestière. L'objectif étant de mutualiser les moyens, en utilisant les installations de collecte de céréales de TERRENA idéalement réparties sur le territoire.

La CAFSA, quant à elle, s'occupe de fabriquer le produit (broyage sur plateforme), stockage sous hangar pour garantir un combustible de qualité (humidité, granulométrie) et la commercialisation sur les chaudières locales (Lycée Agricole de Venours – CREPS – Lycée Professionnel de Civray – Maison de retraite de Usson du Poitou) pour un volume de près de 3 500 Tonnes.

Le travail sur les massifs en 2011 doit permettre d'augmenter la transformation des volumes, sur des zones courtes et de réduire ainsi les impacts environnementaux et d'apporter une plus value sur le territoire régional.

